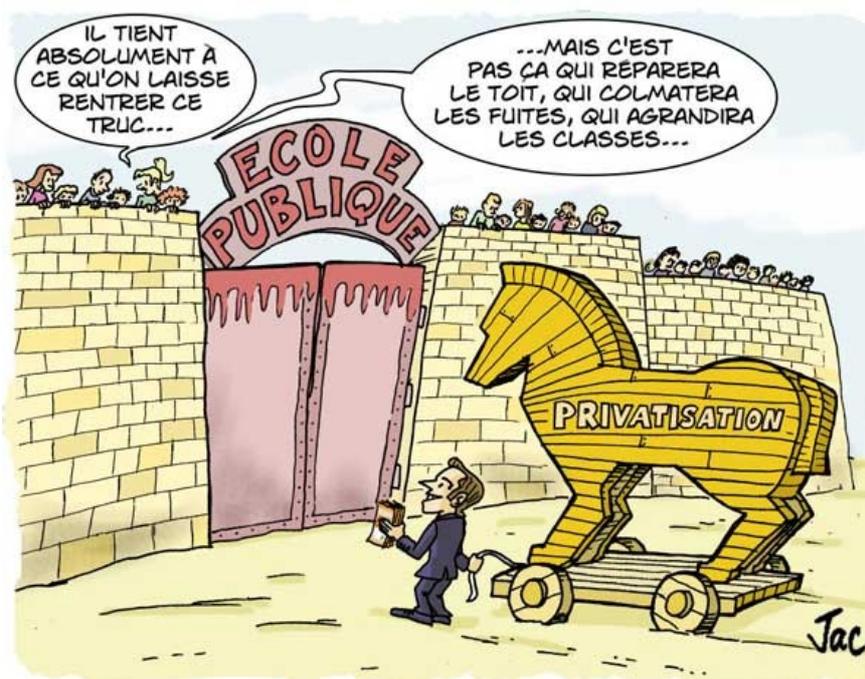


inFO FLASH

**24 février
2022**



- 1/ Expérimentation Macron à Marseille... la suite
- 2/ Evaluations nationales CP
- 3/ Part modulable indemnité REP+



Expérimentation Macron à Marseille

Derrière la "belle vitrine", un nouveau pas vers la territorialisation de l'Ecole !

La liste des 59 écoles "sélectionnées" est désormais publique. **Voir >ICI<**

Cette liste n'a été dévoilée aux organisations syndicales qu'au

moment de la carte scolaire, début février.

Qui avait-il de si important à cacher ?

Tout d'abord parmi ces 59 écoles, **26 ne sont pas en REP+**, condition pourtant avancée par le Président Macron lors de son annonce à Marseille le 2 septembre. Cela prouve la difficulté pour la DSDEN 13 de trouver des écoles "volontaires" pour cette expérimentation et la résistance de nombreux enseignants face à la pression exercée par les équipes de circonscription.

D'autre part, l'obligation de faire partie des 174 écoles concernées par la rénovation du bâti, 2ème condition annoncée par Macron, n'est plus d'actualité puisque là aussi toutes les écoles sélectionnées ne rentrent pas dans ce critère.

De plus, les projets retenus n'ont rien de très "innovants" : de nombreuses écoles EDIL confirment leur projet langue et culture anglaise, d'autres renforcent l'EPS, l'art et la culture, les mathématiques et les sciences et l'éducation au développement durable. Ces projets servent donc de prétexte pour mettre en place cette expérimentation !

Pour mieux faire passer la pilule, le ministère ne lésine pas sur les moyens

Un budget de **2.5 millions d'euros** sera donc partagé entre ces 59 écoles, soit une moyenne de 42.000 euros par école ! Une somme que mériteraient bien toutes les écoles du département pour fonctionner correctement.

Cela prouve bien que l'argent existe mais le Président a, par cette expérimentation, décidé l'éclatement du cadre national de l'Ecole publique et du statut des PE.

De plus, le DASEN met à disposition de chaque directeur de ces 59 écoles **un ¼ de décharge supplémentaire**, dès le mois de mars 2022 ! Il souhaite en effet dégager du temps aux directeurs pour mener à bien les projets pédagogiques et à les consulter très régulièrement. Comme la dotation n'est pas ministérielle, c'est le département qui supportera ces décharges supplémentaires en réquisitionnant prioritairement les brigades (circo, départementales et REP+) sur ces remplacements ! Autant d'absences maladie qui ne pourront pas être remplacées, faute de remplaçants... alors même que la pénurie ne s'est jamais autant fait sentir ces derniers mois et que pour la prochaine rentrée, le DASEN ne prévoit que 5 postes de remplaçants supplémentaires ! Ce choix est une véritable provocation, une volonté de diviser l'ensemble des collègues !

Une attaque contre le statut des enseignants

Nous découvrons dans quelques jours, avec la nouvelle version du memento mouvement, pour laquelle les délégués du personnel ne sont plus consultés en raison de la loi de Transformation de la fonction publique, l'ensemble des postes qui seront "profilés" dans ces écoles expérimentales. Pour y postuler, les candidats devraient passer devant une commission de recrutement et disposer d'un profil particulier en lien avec le projet "innovant" de l'école ciblée.

Dans chaque commission devrait siéger le ou la directeur/trice qui émettrait ainsi un avis sur tel ou tel candidat.

Cette disposition est inacceptable pour le SNUDI FO 13 car cela constitue une attaque sans précédent du statut de chaque enseignant-fonctionnaire d'Etat.

Cela s'inscrit dans la loi Rilhac, en instaurant de fait la création d'un emploi fonctionnel de "directeur/chef d'établissement supérieur hiérarchique", rejetée par le SNUDI FO.

Les récentes déclarations du "presque" candidat Macron sur la suppression du CAPES et la fin de l'emploi à vie pour les enseignants sont également à mettre en relation avec cette expérimentation marseillaise.

Le SNUDI FO 13 continue de dénoncer cette division organisée sciemment entre collègues par Macron, Blanquer, le Recteur et le DASEN.

Les enseignants ont connu le projet d'école, en 1989 avec la loi Jospin, puis le PEdT avec les décrets Peillon-Hamon et aujourd'hui, une 3ème étape s'annonce avec l'expérimentation Macron. Le SNUDI FO 13 sera vigilant à cette volonté d'éclatement de l'Ecole publique.

Pour les écoles concernées par le projet Macron, nous les invitons à nous remonter leurs interrogations, la réalité de leurs situations (dépassement dans le cadre des 108h, embauche de personnels services civiques, travail et missions

supplémentaires...)

La revendication de l'abandon du projet d'expérimentation Macron-Blanquer est plus que jamais d'actualité avec les opérations du mouvement qui s'annoncent.

Plus que jamais, ne nous laissons pas diviser !



Le SNUDI FO revendique :

- de l'argent pour toutes les écoles, pour tous les élèves,
- respect de notre statut, **STOP** au profilage des postes dans les écoles
- respect de la liberté pédagogique, dans le cadre des programmes nationaux
- aucune pression sur les collègues, aucune contrainte de devoir quitter son poste !



LES ÉVALUATIONS NATIONALES SONT
UN BON INDICATEUR DU NIVEAU DES
ÉLÈVES
NE SERONT PAS UTILISÉES POUR JUGER
VOTRE TRAVAIL

OUI
 NON



Evaluations nationales de mi-CP

Un ministre toujours aveugle aux besoins des écoles

" Les organisations syndicales, de façon unitaire et unanime, réaffirment leur exigence de suspension des évaluations CP. Elles rappellent leur opposition à toute forme de sanction qui toucheraient des enseignantes et enseignants refusant la passation des évaluations nationales de mi-CP. Elles apporteront tout leur soutien aux personnels s'engageant dans ce sens."

[Lire le communiqué intersyndical](#)

Le SNUDI FO exige l'abandon immédiat et définitif des évaluations CP

[Lire le communiqué FO](#)



Versement de la part modulable REP+

Le versement de la part modulable de la prime REP+ devrait intervenir d'ici la paie du mois de mars 2022.

Le Rectorat indique que pour cette période transitoire l'engagement des équipes est observé sur la période de septembre 2021 à décembre 2021. Le rectorat a fait un choix de critères « objectivables » et qu'il s'agit de classer les établissements et les agents dans l'un des trois niveaux d'indemnité .

4 critères choisis par le Rectorat dans le cadre de la circulaire du 30 juin 2021 :

- participation aux vacances apprenantes/école ouverte
- mise en œuvre de stages de réussite
- taux d'élèves bénéficiaires de devoirs faits
- présence d'une cordée et nombre de cordées de réussite.

Pour classer les écoles, il faudrait s'appuyer sur le nombre d'élèves concernés par ces dispositifs par rapport au nombre total d'élèves.

Il y aura une pondération de ces critères par rapport au poids de l'éducation prioritaire dans les départements 13 et 84 et par rapport au 1er degré et au 2nd degré.

Ensuite l'Administration établira un classement et fixera les barres, c'est à dire les 25% des établissements dont les collègues percevraient 200 euros, les 50% qui toucheraient 400 euros et les 25 % qui toucheraient 600 euros.

Aucun des 4 critères n'aurait plus de poids qu'un autre.

On peut déjà constater que tous les critères retenus sont en dehors de nos obligations réglementaires de service, qu'ils s'appuient sur le volontariat des familles à inscrire leurs enfants dans ces dispositifs.

Les critères mentionnés ne concernent pas les écoles maternelles donc on se demande comment ces écoles seront catégorisées.

Aucune mention n'est faite des brigades (circo ou REP+), des UPE2A, des psyEN ou des coordonateurs REP+. Seront-ils pour certains affiliés à leur établissement de rattachement ? Aucune réponse !

Les positions des autres syndicats :

La FSU est favorable à la mise œuvre calendaire sur plusieurs années (pour faire tourner les établissements sur chacune des tranches) alors que l'UNSA est pour faire évoluer/tourner les critères d'une année sur l'autre pour « voir » le niveau d'engagement de l'établissement. De fait les deux organisations se placent dans l'acceptation de la part modulable.

La position de FO :

Seule fédération à rappeler la revendication de l'augmentation de la valeur du point d'indice et non la multiplication des primes. FO a demandé que le SG fasse remonter cette revendication au Recteur puis au Ministre. FO a dénoncé cette mise en concurrence des établissements scolaires et des personnels, de mettre en place la gestion locale des rémunérations. FO a réitéré les revendications d'extension de la prime à tous les personnels (notamment aux AED et aux AESH) et du refus du principe de la part variable.

A l'heure où toutes les réformes engagées visent à nous mettre en concurrence les uns les autres, (part modulable, expérimentation Macron, PPCR...), il était important de vous alerter sur cette situation. Chaque enseignant en REP+ est quotidiennement investis dans son école et ne doit pas justifier le versement d'une prime modulable.

Nous continuerons à défendre ces positions et espérons que vous serez nombreux à les défendre avec nous !



Une bonne résolution pour
2022 ?

**J'adhère au SNUDI FO
13 !**

*Vous appréciez les
informations du SNUDI FO 13,
ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité,
son soutien ?...*

**Alors rejoignez-
nous !
SYNDIQUEZ-VOUS !**

Carte 2022 disponible
ICI

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !

Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

